DLP 29-8-88036567

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

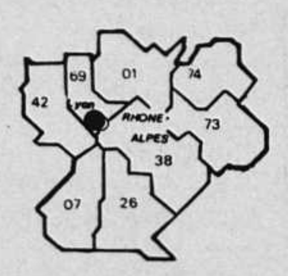
®

Avertissements agricoles

EDITION ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

8 Juillet 1987 N° de série continue 340 Bulletin n° 13

Carpocapse des pommes et des poires	:	maintenir la protection jusqu'au 20 Juillet
Psylles du poirier	:	limitez l'emploi des insecticides afin de faciliter l'installation des prédateurs
Mineuse cerclée	:	le deuxième vol va débuter
Tordeuse Orientale	:	maintenir la protection des fruits
Araignées rouges	:	augmentation des populations

Tavelures du pommier et du poirier

Dans les vergers où des taches de tavelure sont présentes, intervenez le plus rapidement possible après une pluie, afin d'éviter l'extension de la maladie.

Carpocapse des pommes et des poires

Poursuite du premier vol. Assurez une protection jusqu'au 20 Juillet.

Psylles du poirier

La situation est très variable selon les vergers, toutefois ce parasite est présent dans la quasi totalité des parcelles. Dans tous les cas, évitez d'utiliser des insecticides ou des acaricides toxiques pour les prédateurs.
Pour lutter contre le carpocapse, choisissez de préférence un insecticide à base de phosmet (IMIDAN) efficace sur jeunes larves de psylles.

Mineuse cerclée

Le deuxième vol va débuter dans les jours à venir.

- Dans les vergers fortement infestés par ce parasite et dont la production n'est pas destiné à l'exportation vers l'Amérique du Nord, appliquez le plus tôt possible soit DIMILIN, soit DART ou NOMOLT.
- Dans les vergers où la production sera exportée vers les pays d'Amérique du Nord, intervenez à partir du 13 Juilet avec KLARTAN ou TALSTAR.
  Pour l'utilisation des larvicides (LANNATE, ULTRACIDE, DANITOL). Attendre un prochain Avis.

Tordeuse de la pelure (Capua)

Cet insecte s'attaque principalement aux pommiers et aux poiriers.
Les chenilles effectuent des morsures sur fruits, provoquant ainsi une dépréciation de la récolte.
Actuellement, présence de jeunes chenilles.
Dans les parcelles habituellement infestées, appliquez dès à présent l'un des produits suivants :

P584

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Matière active	Dose MA/hl	Produit Commercial	Carpo	Mineuses	Psylles	Observations
cypermethrine	3 g	NOMBREUSES SPECIALITES	x	x		Eviter sur poirier
deltamethrine	0,75 g	DECIS	x	x		Eviter sur poirier
fenpropathrin	10 g	DANITOL	x	x		Eviter sur poirier Effet acaricide
fenvalerate	10 g	SUMICIDIN 10	x			Eviter sur poirier
fluvalinate	14,4 g	KLARTAN	x	x		Utiliser en ovicide (dès le début des vols
methidathion	30 g	ULTRACIDE	x	x		Eviter sur poirier
methomyl	75 g	LANNATE	x	x		Eviter sur poirier
permethrine	4 g	AMBUSH	x			Eviter sur poirier
phosmet	75 g	IMIDAN	x		x sur jeunes larves	Utiliser en ovicide (dès le début des vols)

Eviter sur poirier : risque de recrudescence des Psylles.

Tordeuse Orientale du pêcher

Poursuite de la protection des fruits.
Pour les variétés tardives, effectuez le premier traitement 51 jours avant la date présumée de la récolte, ensuite renouvelez l'application tous les 12 jours. Le non respect de cette cadence est la cause de nombreux échecs.
Pour le choix des produits reportez-vous au Bulletin précédent (Bulletin n° 12 du 24/06/87)

Mouche de la cerise

Maintenez la protection sur les variétés tardives.

Anarsia ou petite mineuse de l'abricotier

Le vol se poursuit. La protection est à maintenir jusqu'à la cueillette tout en respectant les délais d'emploi avant récolte.

Moniliose des arbres fruitiers à noyau (pêcher, cerisier, abricotier)

A l'approche de la maturité les fruits deviennent sensibles à cette maladie. Appliquez un fongicide sur les fruits qui seront récoltés à la fin du mois de Juillet.

Produits utilisables :

* jusqu'à 15 jours avant récolte : iprodione 75 g de ma/hl KIDAN, ROVRAL
* jusqu'à 8 jours avant récolte : procymidone 75 g de ma/hl SUMISCLEX
* sans délais avant récolte : triadiménol 10 g de ma/hl BAYTAN 5
  bitertanol 30 g de ma/hl BAYCOR 300 EC
  bénomyl 30 g de ma/hl BENLATE
  triforine 33,25 g de ma/hl SAPROL-FUNGINEX-DENARIN (à éviter sur cerises)
  vinchlozoline 50 g de ma/hl RONILAN

NOYERAIES DE LA DROME ET DE L'ISERE

Carpocapse du noyer

Dans les noyeraies non traitées en 1987, effectuer d'urgence le 1er traitement. Pour les autres régions et en particulier rive droite de l'Isère, maintenir la protection.

Anthracnose et bactériose du noyer

y compris les zones d'altitude. Assurer la protection avec un produit cuprique. Dose à respecter 125 g de cuivre-métal à l'hl.

TOUS ARBRES FRUITIERS

Araignées rouges

Dans les parcelles n'ayant pas reçu de traitement au printemps, des oeufs, des larves et quelques adultes peuvent être observés actuellement.
Dans ces vergers, intervenez dès à présent avec un acaricide efficace sur oeufs, larves et adultes.
Dans les parcelles ayant reçu un acaricide au printemps, surveillez la remontée des populations et intervenez dès que 70 % du feuillage est occupé par une forme mobile (larves ou adultes).

VIGNE

Tordeuses de la grappe	: dates des traitements
Araignées jaunes) et **Cicadelles vertes**)	: surveillez et intervenez si nécessaire
Pourriture grise	: 2ème traitement à la fermeture de la grappe
Mildiou - Oïdium - Black-Rot	: des attaques sont observées, maintenez la protection

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les vols ont débuté dans toutes les zones précoces de notre région.

On a capturé des Eudémis fin Juin sur l'extrême Sud de l'Ardèche. Le vol d'Eudémis a débuté à Tain l'Hermitage le 2 Juillet. Les vols de Cochylis en Beaujolais ont débuté le 3 Juillet (Belleville, Blacé).

En Savoie, les premières Eudémis ont été capturées le 7 Juillet (Jongieux).

Dates de traitements préventifs

Dans l'extrême Sud de l'Ardèche et de la Drôme, intervenir entre le 9 et le 13 Juillet.

En moyenne Vallée du Rhône (Tain), intervenir entre le 13 et le 16 Juillet.

Dans les secteurs plus tardifs de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que dans toutes les zones précoces des autres départements (Rhône, Isère, Savoie, Ain). Intervenez entre le 15 et le 18 Juillet.

Dans les zones tardives de Rhône, Isère, Savoie et Ain, le traitement devrait se situer entre le 17 et le 21 Juillet.

Enfin, deux zones sont toujours plus tardives pour les vols de tordeuses. Ce sont les régions à Eudémis de la Loire (Forez et Roannais) et la Haute-Savoie. Dans ces régions, le traitement se situera sans doute entre le 23 et le 27 Juillet.

ARAIGNEES JAUNES ou ROUGES

Les araignées jaunes ont repris leur développement, des attaques vont se manifester. Il faut prévoir une intervention dans les vignobles habituellement attaqués par les araignées jaunes.

Si vous employez le CESAR, intervenez dès maintenant (ce produit agit préventivement).

Si vous employez un autre acaricide, attendez la remontée des populations (30 % des feuilles portant au moins un acarien). Observez attentivement la face inférieure des feuilles avec une loupe.

Pour les araignées rouges, la remontée des populations est un peu plus tardive.

CICADELLE VERTE (ou Cicadelle des grillures)

La première génération de cicadelles vertes va arriver à son maximum. Intervenez dans les zones habituellement attaquées, si vous observez plus de 50 larves pour 100 feuilles.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE

Dans les régions concernées par la Flavescence dorée, choisissez un produit contre les tordeuses qui soit également efficace contre la cicadelle de la flavescence.

COCHENILLES

Dans les vignes attaquées par les cochenilles, on peut intervenir actuellement sur les jeunes larves qui viennent d'éclore. Deux interventions à 15 jours d'intervalle sont conseillées.

Produits utilisables : méthidathion (ULTRACIDE) 40 g ma/hl
oléoparathion (nomb. spéc.) 25 g ma/hl

POURRITURE GRISE (BOTRYTIS)

Dans les vignes habituellement très sensibles à la pourriture grise, il faut prévoir d'effectuer une deuxième intervention juste avant la fermeture de la grappe.

Utilisez un produit de contact classique (voir Bulletin n° 12).

MILDIOU

Des attaques de mildiou ont été observées depuis le début du mois de Juillet en différentes zones (Beaujolais, Bugey).

Maintenez une bonne protection.

OIDIUM

Maintenez la protection au moins jusqu'à la fermeture de la grappe. Des attaques sur grappes ont été observées sur des vignes peu traitées de l'Ardèche.

BLACK-ROT

Des taches de Black-rot sont visibles dans les lieux habituellement attaqués (Bugey, Ardèche). Choisissez un anti-mildiou efficace sur Black-rot dans ces secteurs.